



Traité Yoma

Michna 5 - Chapitre 8

עוברה שהריחה, מאכילין אותה עד שתשוב נפשה. חולה,
מאכילין אותו על פי בקיים; ואם אין שם בקיים,
מאכילין אותו על פי עצמו, עד שיאמר די.

Si une femme enceinte a senti l'odeur d'un mets, on lui donnera à manger jusqu'à ce qu'elle se remette. On fera manger un malade sur l'avis des médecins. En l'absence du médecin, on lui donnera à manger, sur sa demande, jusqu'à ce qu'il déclare que cela lui suffit.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions